

## Compte-rendu du Comité Directeur

Mardi 10 octobre 2017

La séance est ouverte à 20h00.

Présents: BARBUT Philippe, CHOUREAU Jacques, FAGARD Hervé, GENOUD Jean Paul, GUIGNARD Evelyne, JOACHIM Claudine, LE BARBU Erwan, LETHIER Michel, LORNET Jean Michel, PEPIN Maxime, POL BODETTO Cosette, TISSERANT Claude, TOLO Marie, TONON Florence, VENDEL Jocelyn, ZUCCARELLO Rita

Excusés: BOUVRESSE Claude, HAERINGER-CHOLET Anouk (procuration à TISSERANT Claude), LIMARE Benjamin (procuration à LORNET Jean Michel), MARRON Monique (procuration à LETHIER Michel), MURATI Anne-Cécile (procuration à LORNET Jean Michel), THIOLOT Christian (procuration à ZUCCARELLO Rita)

Invités : Mme PORRAL et M. PRALON

Absents lors des votes : LE BARBU Erwan, POL BODETTO Cosette  
FAGARD Hervé (procuration à GENOUD Jean-Paul), TOLO Marie (procuration à CHOUREAU Jacques)

Un tour de table est réalisé chacun précisant ses fonctions.

### 1. Approbation du PV du comité directeur du 19 juin 2017

Approuvé à l'unanimité

### 2. Intervention de Mme PORRAL (Directrice du service des Sports - CAGB) et de M. PRALON (Vice-président en charge du sport et du tourisme - CAGB) : présentation du futur projet de la « salle »

La Présidente remercie Madame PORRAL Nathalie et Monsieur Jean- Yves PRALON, qui ont répondu à son invitation de ce soir.

« En effet je tenais à votre présence parmi nous afin que vous nous expliquiez ce projet qui concerne directement notre club, à savoir la construction d'une structure accueillant notamment une nouvelle salle d'escalade avec les locaux d'Entretiens et potentiellement également ceux du Club Alpin. Michel (Lethier) alors Président, nous avait parlé en Comité Directeur de ce projet, sans plus de précision. À ma prise de fonction, aucune nouveauté ; ce n'est qu'en juin que j'ai été contacté pour réfléchir à nos besoins en termes de surface de locaux, afin que les services de la CAGB puissent avancer. Il m'a alors semblé nécessaire et urgent de reprendre le projet à la base, afin qu'il soit présenté au Comité directeur, expliqué, discuté entre nous, et validé ensuite par notre assemblée générale. Je laisse donc la parole à nos invités. »

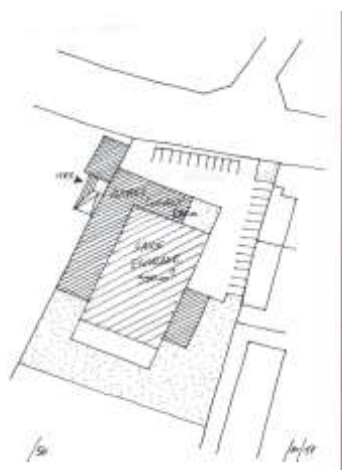
M. Pralon : Au départ ce projet n'a pas été initié par la CAGB. Il nous est arrivé en fin d'année dernière. Présenté aux 135 élus par le Maire de Besançon, Président de la CAGB, il a été accepté à l'unanimité. La structure se fera à Besançon pour l'intérêt communautaire car tout converge vers Besançon : routes, ramassage scolaire, proximité des lycées, des facultés... Il y a également une facilité d'accès en raison des parkings. La structure accueillera des compétitions avec une capacité de 800 personnes environ. L'enveloppe budgétaire et le projet sont arrêtés. Il faut faire avec les m2 inscrits et donc trouver un bon compromis, des modifications étant possibles mais à la marge. Le timing à tenir est celui de l'inauguration en 2019. Il n'est pas possible d'attendre. Nous verrons les observations après la présentation.

Mme Porral présente la genèse du projet : réflexion sur le patrimoine sportif de la ville

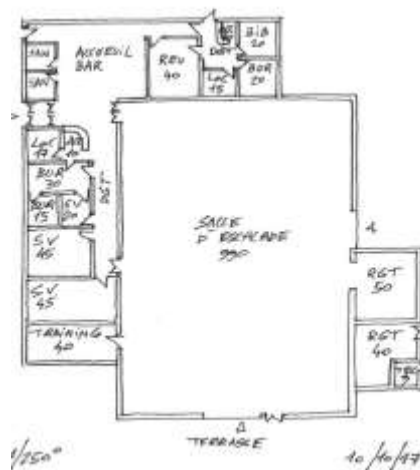
- Projet inscrit dans le cadre d'Equip'sport validé par la municipalité en mars 2010 avec accueil de la structure dans le hangars des Torcols.
- Projet non faisable dans les hangars avec l'enveloppe allouée : proposition de mise à disposition d'un terrain par la commune sur lequel sera construit le bâtiment. Entre temps mandate un maître d'œuvre pour cette construction. Refus de financement des partenaires publics pour un projet porté par une association.
- Recherche d'un montage avec portage par une Société Publique Locale (Territoire 25) : coût trop important.
- L'Agglomération décide de prendre la maîtrise d'ouvrage du bâtiment en juin 2017 – coût = 1 660 K€ TTC + acquisition du terrain 550 K€. Entre Temps financera l'équipement de la salle d'escalade + mobilier vestiaires = 500 K€.

Présentation de la localisation, du plan de masse et de l'esquisse intérieure du projet :

Plan de masse



esquisse intérieure



La Présidente : Comment se fait-il que le CAF se retrouve dans ce projet ? Des intentions ont seulement été émises en Comité directeur il y a quelques années pour rapprocher les grimpeurs d'Entretemps et du CAF avec la possibilité d'avoir des locaux dans le même bâti.

Mme Porral reconnaît qu'elle n'a pas pris le soin de contacter le CAF pour établir et préciser le programme avec nous.

La Présidente : À ce jour nous rencontrons deux problèmes. Dans un premier temps nous devons avoir l'adhésion du Comité directeur, puis la validation en assemblée générale pour rentrer dans ce projet. Parallèlement les délais qui nous sont imposés sont très courts.

Mme Porral : Le lieu d'implantation du projet est à Léo Lagrange car c'est un espace central dans l'agglomération. Néanmoins, avec des contraintes : terrain mitoyen « privé » sur un côté, bâti escalade de 19 mètres de haut, espace réservé à l'arrière pour rajout d'une SAE (structure artificielle d'escalade) lors des compétitions. Un passage pour les gros véhicules est prévu pour accéder au local de stockage (Bourse aux skis).

Avant-projet sommaire (cf Esquisse intérieure) : Les sanitaires et l'accueil sont mutualisés. La circulation est déplacée (hors salle de réunion). La salle de réunion de 40 m<sup>2</sup> est partagée avec Entretemps.

Bibliothèque 20 m<sup>2</sup>, bureau 20 m<sup>2</sup>, local 15 m<sup>2</sup> ou 25m<sup>2</sup> si passage par la bibliothèque pour aller au bureau, dégagement de 15m<sup>2</sup>, ce qui nous donne un total de 70 m<sup>2</sup> sans la salle de réunion, et 2 espaces rangements de 50 et 40 m<sup>2</sup>. L'affichage dans le prolongement de l'accueil / bar est lisible par toutes les personnes entrantes.

M. Pralon : Considérant la configuration présentée, il nous faut une réponse rapide.

Erwan : Quel est le coût pour le club ? Une convention CAGB/ Entretemps/ CAF définira les charges ? Quelles sont les garanties pour la durée d'occupation ?

La Présidente : Pour l'instant, nous en sommes juste à nous demander si oui ou non le club veut rentrer dans ce projet.

Mme Porral : Les beaux longs n'existent plus. Par exemple, dernièrement nous avons signé un bail pour une période de 15 ans. Pour une structure qui investit, le bail dure le temps de l'amortissement des locaux.

Pour le coût de fonctionnement 2 conventions sont à établir :

- CAF / CAGB = mise à disposition des locaux à usage de siège social et locaux de stockage. Les principes de cette convention sont les suivants :
  - Mise à disposition gracieuse des espaces
  - Prise en charge par le CAF des coûts de fonctionnement eau / gaz / électricité : soit mise en place de sous compteurs, soit quote-part des surfaces occupées et du temps d'utilisation – à définir en fonction des coûts d'abonnement... possible facturation entre les deux associations
  - Ménage des locaux à définir par les associations utilisatrices ( cf 2<sup>ème</sup> convention )

- Utilisation exclusive de la salle de réunion par le CAF le jeudi + nombre de soirées annuel à définir puis à programmer avec Entretemps

- CAF / Entre temps = modalités d'utilisation de la salle d'escalade à définir, et ménage des locaux.

La Présidente : Nous devons échanger avec Entretemps autour des sujets suivants : répartition des charges, occupation des espaces communs, utilisation de la SAE.

Mme Porral : Les 2 associations ont des activités complémentaires, non concurrentes. À Entretemps l'école d'escalade, au Caf les grandes voies. Il faudra vérifier avec l'architecte la faisabilité pour l'agencement du prolongement de l'accueil/ bar pour l'affichage.

La Présidente : Il n'est pas question d'être en concurrence avec Entretemps. Nous avons des accords à prendre avec eux et à ce jour rien n'a été acté.

### **3. Nouvelles dispositions à voter pour le remboursement des frais de formation**

Le Bureau propose, après avoir débattu, un système de remboursement applicable à tous les cadres, à savoir :

- un remboursement à hauteur de 350 € maximum pour les stages + les frais de déplacements l'ensemble étant plafonné à 550€.
- si les frais de formation et de déplacement sont supérieurs à 550€, le cadre peut choisir soit de se faire rembourser 550€ ou de passer ses frais en déduction fiscale.

La dépense étant considérée comme ayant été faite dans l'intérêt du club, une déduction de 66% est faite (c'est ce qui se pratique au niveau fédéral).

Vote: Contre = 0    Abstention = 1,    Pour = 17

La proposition est adoptée.

Pour les cycles d'initiation, les frais d'encadrement sont remboursés à hauteur de 20 € dans la région ou 30 € hors région ; la nuitée en refuge est gratuite avec la carte cadre, le repas est payant.

### **4. Budget : propositions d'achats suite aux réunions des commissions**

Le budget Achat de matériel 2017/2018 s'élève à 5 200€ : Escalade 2600€, Ski 750€ dont 500€ pour l'intervention de l'ANENA sur la sécurité avalanche, Alpinisme 300€, Bibliothèque 500€, DAV 350€, Canyon 400€, Marche nordique 300€,

Vote: Pour, à l'unanimité.

Intersport Besançon fait une remise de 10% au club et aux adhérents. Lorsque le club a du matériel à acheter, leur faire une demande, il s'alignera sur les éventuels concurrents.

### **5. Point sur les inscriptions**

Saison 2016 - 2017      563 adhérents au 24 août 2017

Saison 2017 - 2018      327 adhérents au 9 octobre 2017 => 182 H 145 F dt 22 mineurs et 70 nouveaux

A la même date en 2016, 248 adhérents => 137 H 111 F dt 13 mineurs

## 6. Bilan de la réunion du 3 octobre avec les Encadrants

Étaient invités à cette réunion tous les encadrants d'activités, par le biais des responsables de commission. Un peu décevant car seules 17 personnes étaient présentes. Lors de cette réunion, un certain nombre d'informations ont été données (feuille de route de chaque commission, fiches de courses, aspects sécurité, formation et recyclage), et 2 projets club ont été présentés.

- Sorties familles

À destination de parents cafistes elles s'effectueraient sur un week-end, sur le principe suivant :

J 1 : sortie proposée au conjoint, les enfants étant gardés, ou occupés... par les autres

J 2 : inversion des groupes

Aucune sortie n'est proposée par le club aux enfants, qui restent sous la responsabilité des parents. On est donc dans le cadre d'une organisation classique de sortie, applicable facilement.

Cette proposition pourrait permettre aux jeunes parents de renouer avec leur activité sportive préférée, en toute convivialité.

Les 17 personnes présentes (non représentatives de tous les encadrants) trouvent que c'est une bonne idée. Sont évoqués : le choix des lieux d'accès facile, des activités à proximité, pouvoir louer du matériel. Mais personne n'est prêt à organiser. Le projet mérite réflexion.

- Ecole des jeunes

Le club pourrait proposer, dans un premier temps pour la première année, à un jeune public (13/18 ans par exemple) une découverte des activités à travers un calendrier qui s'échelonne sur l'année avec au moins 1 sortie par activité, dédiée spécifiquement au jeune public.

Avec le panel d'activités que propose notre club, cela peut représenter, si chacun joue le jeu, 1 sortie par mois, au moins ...

Pour l'Ecole des jeunes, aucun cadre présent ne se prononce.

Les sorties Famille peuvent être organisées par 1 ou 2 commissions..., à l'inverse, l'Ecole des jeunes doit fédérer toutes les commissions.

## 7. Actualités et vie du club

Accueil des Nouveaux Bisontins : un GRAND MERCI à Annick et Rémy qui ont répondu présents lorsque la présidente ( en l'absence de réponse positive des membres du Comité ) les a sollicités pour tenir la permanence au Grand Kursaal.

Vincent ALARCON est licencié à Dôle. Il organise et encadre des sorties VDM à Besançon.

Proposition de prendre en charge le coût de la double adhésion de 20€ par le club de Besançon. Même proposition pour Florence VUILLERMOZ qui encadre un créneau d'escalade.

Vote : approuvé à l'unanimité

Démission de Michel CATTET en date du 27 août 2017



4 rue des Granges - 25000 Besançon  
Tél. 03 81 81 02 77  
@mail : [clubalpinfr.besancon@gmail.com](mailto:clubalpinfr.besancon@gmail.com)

Patrick Toulec Merten et Rémy Petit sont venus renforcer l'équipe pour les licences, merci à eux.

Le club a été sollicité par des commerçants pour des insertions publicitaires dans le bulletin et sur le site: North Face, RRun, RandoRunning, Intersport. North Face et Intersport font une remise de 10% aux adhérents sur présentation de la carte Caf. Une information est faite aux adhérents.

Bourse aux skis : l'équipe est en place. Une annonce est faite dans l'Est républicain.

TUB : subvention de 1000€ de la Ville

Topo d'escalade : subvention de la CAGB de 2241 € - merci à Michel qui a instruit le dossier.

Week-end départemental réussi, environ 50 personnes issus des clubs de Besançon, Pontarlier, Montbéliard.

Week-end découverte : 54 participants dont 26 non cafistes et beaucoup de jeunes. Remerciements aux organisateurs Evelyne, Hervé, Jacques, Yvette et aux accompagnateurs qui ont remis en route ce week-end.

A cette période (octobre), le coût est diminué par rapport au mois de juin. Le comité départemental subventionne cet évènement.

Week-end DAV de Fribourg : très convivial avec une trentaine de participants, visite du château de Joux. Jacques Amiot et JM Lornet ont rencontré les représentants du DAV avec l'idée de les intégrer dans le futur Poudre et peaux en Forêt noire (participer aux activités, partager l'apéro... ?) À suivre ...

La prochaine AG aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017 au Kursaal.

## 8. Questions diverses

Néant

**Retour sur le point 2. « futur projet de la salle d'escalade » : le club s'engage-t-il dans le futur projet ?**

Vote          contre = 3    abstentions = 4          pour = 12

La proposition de s'engager dans la poursuite du projet est approuvée.

Le projet sera présenté à l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre pour vote.

Fin de séance 22h30.

La Présidente,  
Florence Tonon

La Secrétaire,  
Rita Zuccarello





4 rue des Granges - 25000 Besançon

Tél. 03 81 81 02 77

@mail : [clubalpinfr.besancon@gmail.com](mailto:clubalpinfr.besancon@gmail.com)

